

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 8 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DEVE 95 Ouverture au public du jardin de l'Hôpital Saint Louis (10^e) – Renouvellement de la convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.

M^{me} Pénélope KOMITÈS et M. Bernard JOMIER, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) afin de définir les modalités d'ouverture au public de l'espace vert situé à l'intérieur du Quadrilatère Historique de l'hôpital Saint-Louis à Paris 10^e ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 20 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3^e Commission, et Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris la convention dont le texte est joint à la présente délibération, définissant les modalités d'ouverture au public de l'espace vert situé à l'intérieur du Quadrilatère Historique de l'hôpital Saint-Louis à Paris 10^e.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO